

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réalisation des bâtiments atelier, d'exploitation et station-service du Centre de Maintenance de la Jallère (CDM 301) - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la troisième phase des trois lignes de tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il regroupe la réalisation des trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage de la Jallère. Celui-ci est situé en extrémité de l'extension de la ligne C, avenue de la Jallère, au nord de la ville de Bordeaux, à proximité du parc floral et du parc des expositions. La parcelle recevant le centre de maintenance et de remisage de la Jallère jouxte celle qui recevra le futur Grand Stade de Bordeaux.

Le site de maintenance et de remisage des tramways de la Jallère permet dans un premier temps le remisage de 26 tramways sur un faisceau de voies extérieur situé le long du hall de maintenance, et la maintenance quotidienne, légère ou lourde d'environ 50 tramways.

Les trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage se composent :

- d'un hall de maintenance dans lequel seront effectués l'entretien et la réparation des rames de tramway,
- d'une station-service dans laquelle sera réalisé l'entretien quotidien des rames à leur retour d'exploitation,
- d'un bâtiment d'exploitation destiné à recevoir les locaux d'exploitation, de maintenance des installations fixes et les locaux techniques de fonctionnement du site.

Ce marché est découpé en cinq lots :

- Les travaux visés dans le cadre du lot 1 Clos-couvert comprendront notamment, pour l'ensemble des trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage, les travaux liés aux fondations spéciales et au gros-oeuvre.

- Dans le cadre du lot 2 Second Oeuvre, les travaux comprendront notamment, pour l'ensemble des trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage, les prestations relatives à la plâtrerie, l'isolation, les revêtements muraux et de sol ainsi que la peinture et les menuiseries intérieures.
- Pour le lot 3 Ascenseurs, les travaux comprendront les prestations liées aux ascenseurs des bâtiments de Maintenance et d'exploitation, et les travaux liés à une table élévatrice dans le hall de Maintenance.
- Pour le lot 4 Electricité, les travaux comprendront notamment la fourniture et la mise en ordre de bon fonctionnement des installations de mise à la terre, des alimentations principales, de l'éclairage et des tableaux électriques pour l'ensemble des trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage.
- Enfin et dans le cadre du lot 5 Fluides, les travaux consisteront notamment à réaliser les prestations relatives au chauffage, à la ventilation et à la plomberie pour l'ensemble des trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage.

Le marché est à prix global et forfaitaire.

L'opération est estimée à 13 499 104,54 € HT, soit 16 144 929,03 € TTC.

Pour le lot 1 Clos couvert, le montant de la dépense est estimé à 11 777 273,54 € h.t. pour une durée indicative de 22 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 2 Second Oeuvre, le montant de la dépense est estimé à 513 661,80 € h.t. pour une durée indicative de 16,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 3 Ascenseurs, le montant de la dépense est estimé à 74 690,00 € h.t. pour une durée indicative de 16,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 4 Electricité, le montant de la dépense est estimé à 595 063,91 € h.t. pour une durée indicative de 16,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 5 Fluides, le montant de la dépense est estimé à 538 415,29 € h.t. pour une durée indicative de 16,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par les services de la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des prestations.

Dans la mesure où la Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice, et eu égard au montant de l'opération il est envisagé de lancer la consultation par voie de marché négocié après mise en concurrence donnant lieu à publicité au niveau européen, soumis aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports – Exercice 2013 et suivants, Chapitre 23 – Compte 2380 0112 – Programme TW30 – CRB KD00 pour les cinq lots.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 144-I 1°, 165 et 166,

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation des bâtiments atelier, d'exploitation et station-service du Centre de Maintenance de la Jallère à Bordeaux, une procédure négociée avec mise en concurrence est lancée pour désigner le ou les titulaires des marchés ;

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure négociée par application des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui aura (auront) émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisie par la Commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouveau marché négocié avec mise en concurrence sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports - Exercice 2013 et suivants - Chapitre 23 – Compte 2380 0112 – Programme TW30 – CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2012

M. GÉRARD CHAUSSET